

# REGLEMENT – CAHIER DES CHARGES 2010

## TROPHÉE DEPARTEMENTAL des JEUNES CYCLISTES

### COMITE de HAUTE SAVOIE FFC

L'école de vélo a pour objectif la découverte et la pratique du cyclisme dans sa diversité. Le Comité Départemental de Haute-Savoie organise depuis plusieurs années un Trophée départemental du jeune cycliste et un Trophée départemental du jeune vététiste avec pour chacun, un classement individuel et un classement par clubs. Ce document reprend le règlement du seul Trophée départemental du jeune cycliste.

#### **Rappels sur l'activité jeunes**

Les écoles de cyclisme sont ouvertes aux jeunes âgés de 4 à 14 ans dans l'année.

Catégories	Âges	Années
Pré-licenciés	de 4 à 6 ans	2006 – 2005 - 2004
Poussins	de 7 à 8 ans	2003 - 2002
Pupilles	de 9 à 10 ans	2001-2000
Benjamins	de 11 à 12 ans	1999 - 1998
Minimes	de 13 à 14 ans	1997-1996

#### **Catégories de licences**

La Carte vélo jeune ou la licence minime selon l'âge (ou encore la licence accueil).

#### **La saison**

Les activités sont autorisées toute l'année, dans les différentes spécialités. Les jeunes licenciés sont autorisés à participer à 20 compétitions par an, à raison d'une épreuve par semaine au maximum (samedi, dimanche ou jour férié), et sauf épreuves UNSS.

#### **Développements et braquets**

Pour les épreuves sur route, piste et cyclo-cross, le développement est limité à 5,60 m pour toutes les catégories soit par exemple 42/16 pour des roues de 700, sauf pour les minimes qui auront un développement maximal de 6,10 m soit par exemple 40/14 pour des roues de 700.

Le coureur doit se présenter avec un vélo propre, en bon état, et répondant à la réglementation. Pour les cyclo-cross, les VTT sont admis à condition de ne pas présenter de danger (corne de vache, béquille).

#### **Equipement vestimentaire et sécurité :**

Le port du casque à coque rigide et des gants est obligatoire (à l'échauffement et en compétition)

#### **Les épreuves**

Tous les types d'épreuves se travaillent dans les séances écoles de vélo des clubs.

\* Epreuves d'adresse:

Ces épreuves se disputent sur un parcours où sont répartis divers obstacles afin de réaliser certains gestes techniques (passages sous obstacles, slaloms, ramassages d'objets, descentes de vélo...)

Temps maximum :  
- Pré licenciés: 2 min  
- Poussins et Pupilles: 2 min 30  
- Benjamins: 3 min 30  
- Minimes: 5 min (épreuve d'adresse sur parcours de cyclo-cross)

\* Epreuves sur route:

Distance maximum:        -Poussins: 5 km  
                                  -Pupilles: 10 km  
                                  - Benjamins: 15 km  
                                  - Minimes: 30 km (40 km pour épreuves officielles)

\* Epreuves de Vitesse :

Des séries de sprint (départ arrêté ou départ lancé) peuvent également être organisées, sur des durées maximales de 15 secondes.

Les distances des sprints seront de 60 m pour les pré-licenciés et poussins, 80 m pour les pupilles, 100 m pour les benjamins et 120 m pour les minimes.

En cas d'incident de parcours (coureur qui déchausse ou qui déraille par exemple), le jeune a droit de recommencer une seule fois (si l'épreuve comporte 2 sprints, le jeune ne peut recommencer).

\* Epreuves Combinées :

Des épreuves pouvant contenir des épreuves de vitesse, d'adresse, etc.

\* Epreuves de cyclo-cross : Le changement de catégorie s'effectue au 1<sup>er</sup> octobre.

L'épreuve comporte des obstacles naturels (buttes, fossés, arbres à contourner, obstacles à sauter) et artificiels (planches, etc.).

Tout franchissement d'obstacle doit pouvoir s'effectuer à vélo ou par soulevé (portage interdit).

Durée maximum:            - Pupilles: 7 min  
                                  - Benjamins: 10 min  
                                  - Minimes: 15 min

# Trophée départemental du jeune cycliste 2010

## REGLEMENT

### Epreuves retenues

Dates	Clubs	Lieux	Epreuves
Dimanche 25 avril	Team Allinges Publier	Allinges	Cyclo-cross Course sur route
Dimanche 1 <sup>er</sup> mai	UC Gex	Divonne	Jeux - Sprints Course sur route
Dimanche 16 mai	UC Passy	Passy	Jeux (km c/m pour les minimes) Course sur route
Dimanche 23 mai	UC Gex	Prévessin-Moens	Jeux (sprint long pour les minimes) Course sur route
Dimanche 6 juin	Team Allinges Publier	Abondance	Cyclo-cross Course sur route
Dimanche 13 juin	VC Annemasse	Ville la Grand	Sprint Course sur route
Dimanche 12 septembre	VC Cluses Scionzier	Cluses	Sprint Course sur route
Dimanche 19 septembre	EC Annecy	Argonay	Sprint Course sur route
Dimanche 26 septembre	Evian Vélo	Evian	Cyclo-cross
Dimanche 3 octobre	UC Passy	Passy	Cyclo-cross

Comme les autres années, l'épreuve du 3 octobre à Passy servira de finale pour le **Trophée Départemental du Jeune Cycliste** et pour le **Trophée Départemental du Jeune Vététiste**.

### **Article 1 : Organisation des différentes épreuves**

Lors de chaque compétition, le club organisateur s'engage à proposer une manifestation conviviale et doit tout mettre œuvre pour que les épreuves se déroulent dans de bonnes conditions : fluidité des épreuves, informations aux coureurs, classements affichés dans des délais raisonnables, sécurité du circuit et aux abords ...

- \*Rappels :**
- une compétition école de vélo comporte au moins 2 épreuves des pré-licenciés aux minimes et chaque coureur est tenu de participer à toutes les épreuves du jour.
  - la date et les détails d'organisation des épreuves seront confirmés par chaque organisateur le plus tôt possible et devra parvenir aux responsables des clubs au moins 21 jours avant l'épreuve (notamment pour travailler les jeux)
  - ne pas oublier de déclarer l'épreuve auprès du Comité Rhône-Alpes (délivrance de l'assurance responsabilité organisateur).
  - pour faciliter la tâche des organisateurs, les engagements devront parvenir **au plus tard** le mercredi avant l'épreuve.
  - les engagements sont gratuits pour ces épreuves écoles de vélo.

### **\*Sécurité :**

La réglementation oblige la présence de secours de première urgence sur le lieu de l'épreuve à savoir pour un circuit de moins de 10 Kms, présence de 2 personnes titulaires de l'AFPS (formation récente ou recyclage régulier), d'un local, de matériel (brancard, couverture, trousse de secours de première urgence...). Le jury des arbitres aura faculté de refuser le départ des épreuves s'il juge que les conditions de sécurité sont insuffisantes.

### **Article 2 : Déroulement des épreuves**

Afin d'éviter toute irrégularité et toute contestation, la réglementation FFC en vigueur sera strictement appliquée (pour les épreuves d'adresse, il sera fait application du règlement de l'épreuve préparé par le club organisateur).

Toutes les épreuves seront dirigées par un jury composé d'un arbitre officiel et d'au moins trois éducateurs diplômés dont un obligatoirement du club organisateur) et ayant reçu une formation spécifique pour arbitrer ce type d'épreuves (ce jury pourra être complété par des arbitres stagiaires jeunes).

Un contrôle des développements sera systématiquement effectué avant chaque course. Un délai suffisant est donc à prévoir avant chaque épreuve pour effectuer ce contrôle. Lors des cyclo-cross (sauf la finale), les développements seront limités et également contrôlés.

En fonction du nombre de coureurs engagés dans chaque catégorie, des épreuves spécifiques féminines pourront être organisées si dans une catégorie au moins 8 filles sont présentes. Dans tous les cas, des classements séparés garçons et filles seront établis pour chaque épreuve.

Les épreuves sont identiques pour les garçons et les filles d'une même catégorie de pré-licenciés à minimes.

Seul le responsable de chaque école de vélo désigné comme tel sur la liste d'engagement pourra porter réclamation auprès du jury. En début de saison, chaque club devra porter ce règlement à la connaissance de tous ses coureurs, éducateurs ainsi qu'aux parents des jeunes coureurs. Un exemplaire de ce règlement sera remis à chaque coureur.

#### Rappels sur quelques points particuliers de la réglementation :

- Le coureur doit passer la ligne d'arrivée les deux mains sur le guidon.
- Chaque coureur doit défendre ses chances à l'arrivée.
- Lors des épreuves de cyclo-cross, le coureur part sans bidon et le ravitaillement est interdit.
- Pour les autres épreuves, le bidon est autorisé à partir de la catégorie benjamin. Il n'y a pas de ravitaillement autorisé pendant les épreuves route sauf cas spécifié avant le départ.
- Les courses des pré-licenciés et poussins peuvent être encadrées par un ouvreuse et deux éducateurs en serre-file, aucun adulte à vélo ne sera toléré sur les épreuves des pupilles, benjamins et minimes
- Un seul et unique vélo est autorisé par journée de course (sauf si cyclo-cross avec épreuve routière – pour une épreuve de cyclo-cross en deux manches, un seul vélo est autorisé)

En cas d'entrave au règlement ou le constat d'un comportement incorrect (du coureur ou d'un proche), un jury, composé du représentant des équipes, de l'arbitre désigné et d'un représentant du club du coureur, sera seul juge et pourra appliquer une sanction allant jusqu'à la mise hors course.

Le jury diffusera sa décision au public.

### **Article 3 : Résultats**

Afin de faciliter la tâche de chacun, le même format informatique (Excel) sera utilisé pour les engagements et les classements. Un modèle sera établi et transmis à tous les organisateurs, en même temps que le classement départemental mis à jour tout au long de la saison.

La remise des prix de chaque épreuve sera organisée dans les meilleures conditions et dans un délai respectable afin que chacun puisse y participer.

A l'issue de chaque manche il sera établi:

- un classement individuel du jour pour chaque épreuve (avec les coureurs extérieurs au département)
- un classement départemental des clubs du jour (sans les clubs extérieurs au département)
- un classement général des clubs du département

Le résultat de chaque épreuve et les classements au challenge (de l'épreuve et général) seront affichés, dans les délais les plus brefs suivant la fin de l'épreuve, à proximité de la ligne de départ/arrivée.

De même, les classements devront être adressés au plus vite, par mail à : [f.rinaudo@wanadoo.fr](mailto:f.rinaudo@wanadoo.fr) pour pouvoir établir le classement départemental mis à jour tout au long de la saison.

**Nota :** Pour la finale de Passy du 3 octobre (épreuve disputée à la fois par les jeunes du TDJC et du TDJV), les points pour le classement individuel ne seront pas doublés, les coureurs classés dans les 2 challenges avant la finale marqueront leurs points dans les 2 classements et il n'y aura pas ce jour-là de classement départemental des clubs pour la journée (pour une bonne organisation de cette journée, l'organisateur prévoira une plaque de guidon et un dossard pour chaque compétiteur). Pour la finale, les 10 premiers de chaque challenge seront placés en première ligne pour le départ. Toujours pour cette épreuve, les minimes 2 en 2010 auront le choix de participer soit au trophée jeunes soit à la course cadet qui suivra.

### **Article 4 : Classements**

#### **A. Classement individuel du jour**

Pour chaque catégorie, seul un classement individuel du jour par épreuve est établi en tenant compte de tous les coureurs présents (coureurs du département et coureurs licenciés hors département). Il n'y a pas de classement général individuel du jour.

#### **B. Classement général individuel de l'année**

Un classement général individuel à l'année est établi pour les seuls coureurs licenciés en Haute-Savoie suivant le barème de points ci-après (nombre de points attribués après chaque manche et pour chaque épreuve suivant le classement individuel établi mais ne tenant pas compte des coureurs non licenciés dans le département). Ainsi il y aura un classement individuel à l'année pour les jeux, les sprints, la route, le cyclo-cross.

1 <sup>er</sup> : <b>40</b> points	2 <sup>ème</sup> : <b>32</b> points	3 <sup>ème</sup> : <b>28</b> points	4 <sup>ème</sup> : <b>24</b> points	5 <sup>ème</sup> : <b>22</b> points
6 <sup>ème</sup> : <b>20</b> points	7 <sup>ème</sup> : <b>18</b> points	8 <sup>ème</sup> : <b>16</b> points	9 <sup>ème</sup> : <b>14</b> points	10 <sup>ème</sup> : <b>12</b> points
11 <sup>ème</sup> : <b>10</b> points	12 <sup>ème</sup> : <b>8</b> points	13 <sup>ème</sup> : <b>6</b> points	14 <sup>ème</sup> : <b>4</b> points	15 <sup>ème</sup> et + : <b>2</b> points

Le coureur qui abandonne dans une épreuve ne marque pas de point.

Le présent règlement prévoit 1 joker par épreuve (cyclo cross, jeux, sprint, route). Ce joker sera obligatoirement une absence si le jeune n'a pas participé à une rencontre. Pour les jeunes ayant participé à toutes les rencontres, le joker jouera sur le plus mauvais résultat dans chaque épreuve.

En cas d'égalité, le nombre de victoires départagera les ex-æquo, puis le nombre de deuxième place, de troisième place, etc. Si l'égalité persiste sera pris en compte le nombre total d'épreuves disputées. En dernier recours, un tirage au sort sera effectué.

Les jeunes possédant une licence accueil ne marquent pas de points au challenge sauf si leur licence a été transformée en licence jeune en cours d'année. Un classement général individuel sera établi pour les pré-licenciés mais cette catégorie ne comptera pas pour le classement des clubs.

### **C. Classement des clubs**

Le classement par clubs sera effectué en tenant compte du classement des deux meilleurs coureurs garçons et de la meilleure fille (classement indépendant de celui des garçons) classés de chaque club dans chaque catégorie et pour chaque épreuve:

#### Calcul - Cas général

Le club a deux garçons et une fille classés. Sachant que le premier marque 1 point, le deuxième 2 points, etc. La somme est faite des 2 premiers coureurs garçons et de la première fille classés de chaque club.

Exemple: 2<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 2<sup>ème</sup> fille = 2 + 5 + 2 = 9 points

#### Calcul - Cas particulier

Le club n'a qu'un seul coureur classé dans une catégorie ou n'en a pas.

Exemple :

Un seul coureur du club classé 8<sup>ème</sup> et 25 coureurs classés dans la catégorie dont 8 filles:

$8 + (25+1) + (8+1) = 43$  Le club a 43 points pour cette catégorie.

Si aucun coureur classé :  $(25+1) \times 2 + (8+1) = 61$  points

Le Club obtient 61 points pour la catégorie.

On additionne les points de toutes les catégories pour chaque club. Le club qui obtient le moins de points est proclamé vainqueur du jour.

En fonction du classement du jour, chaque club reçoit un certain nombre de points suivant le barème ci-après :

Attribution des points :	Le 5 <sup>ème</sup> club : <b>10</b> points	Le 10 <sup>ème</sup> club : <b>5</b> points
Le 1 <sup>er</sup> club : <b>20</b> points	Le 6 <sup>ème</sup> club : <b>9</b> points	Le 11 <sup>ème</sup> club : <b>4</b> points
Le 2 <sup>ème</sup> club : <b>16</b> points	Le 7 <sup>ème</sup> club : <b>8</b> points	Le 12 <sup>ème</sup> club : <b>3</b> points
Le 3 <sup>ème</sup> club : <b>14</b> points	Le 8 <sup>ème</sup> club : <b>7</b> points	Le 13 <sup>ème</sup> club : <b>2</b> points
Le 4 <sup>ème</sup> club : <b>12</b> points	Le 9 <sup>ème</sup> club : <b>6</b> points	Le 14 <sup>ème</sup> club : <b>1</b> point

A la fin de la saison, est proclamé vainqueur le club qui aura obtenu le plus de points.

**Bonification : une bonification de 10 points au classement général sera attribuée au club qui organisera, en plus des épreuves prévues à chaque manche, une épreuve spéciale ( mécanique, sécurité, épreuve par relais, etc...)**

#### **Article 5 : Récompenses – Remise des prix**

Au classement de chaque épreuve, les trois premiers (garçons et filles) seront récompensés par des coupes ou des trophées, et éventuellement des prix. Tous les autres jeunes pourront être récompensés par des médailles ou des prix. L'ensemble des coureurs de chaque club sera récompensé au moment du classement des clubs. Conformément aux dispositions en vigueur, il ne pourra être remis que des prix en nature. Au classement général final du challenge départemental, les trois premiers de chaque catégorie dans chaque épreuve seront récompensés par le Comité Départemental.

Pour la remise des prix, les trois premiers coureurs de chaque épreuve sont tenus de se présenter et doivent porter le maillot du club.

Un challenge sera attribué au club qui aura marqué le plus de points sur l'ensemble des épreuves du challenge ; ce challenge est attribué pour une durée d'un an. Il ne sera définitivement acquis à un club qu'après trois victoires au classement final. Un nouveau challenge des clubs sera alors mis en jeu.

#### **Article 6 : Prestations**

L'ensemble des prestations (matériels et personnels : ravitaillement, sécurité, pointage) est à charge du club organisateur. Les commissaires et le comité départemental ont la responsabilité d'apporter leur matériel nécessaire à leurs prestations.

Le club organisateur mettra également deux personnes au minimum à disposition des commissaires (inscriptions, pointage, édition des résultats, etc. ...).

Les éducateurs de chaque club pourront être mis à contribution par les commissaires pour les aider dans leurs tâches.

#### **Article 7 : Publicité du Règlement**

Le présent règlement devra être affiché, de façon à être facilement consultable, près de la table d'inscription ; il devra pouvoir être remis aux personnes qui en feraient la demande.